



## INVESTISSEMENT

<b>Section de la politique :</b>	Conseil d'administration
<b>Sous-section de la politique :</b>	Audit, finances et risques
<b>Titre de la politique :</b>	Investissement

### Énoncé de politique

Natation Canada peut investir des fonds qui excèdent ses besoins normaux d'opération, dans le but de maximiser ses ressources. Ces actifs de l'organisation sont sauvegardés en limitant ces investissements à ceux dans lesquels le capital investi est sauvegardé.

### Objectif

Natation Canada a la responsabilité fiduciaire de protéger les actifs de l'organisation. Les fonds qui dépassent les besoins normaux des opérations de Natation Canada devraient être investis sous la direction du directeur général (DG) de Natation Canada dans les paramètres établis dans la politique du conseil d'administration.

### Application

Cette responsabilité doit être exercée conformément à la politique approuvée et dans le respect des exigences légales et réglementaires. Les investissements des fonds de surplus d'opérations doivent être limités à ceux dans lesquels le capital investi est toujours maintenu, en particulier les certificats de placement garanti (CPG) ou les comptes d'épargne à intérêt élevé.

### Responsabilités

#### Organisme

DG

#### Action

Sur la base des directives susmentionnées, détermine le moment et le montant des fonds de surplus d'opérations à investir.

Comité d'audit, des finances et du risque

Conseille le conseil d'administration sur les options d'investissement possibles et examine les portefeuilles d'investissement actuels pour s'assurer qu'ils sont conformes à la politique.

### Restrictions

Il n'est pas du devoir ou de la responsabilité du comité d'audit, des finances et du risque ou de l'un de ses membres de déterminer le moment ou le montant des fonds à investir ni de sélectionner les options d'investissement précises.

### Références

Cadre de référence du comité d'audit, de finance et du risque de Natation Canada  
Politique d'audit de Natation Canada  
Politique des rapports financiers de Natation Canada  
Politique de dons de charité de Natation Canada

### Révision et approbation

Approbation : 29 juillet 2008  
Révision et approbation : 2 juin 2009  
19 mai 2011  
26 juin 2012  
27 mars 2024